

SÉANCE DU 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe Merlet, Maire.

Présents : M. Romain Poezevara, Mme Nathalie Massot, M. Guillaume Delahaye, Mme Sabine Le Manach, Mme Natacha Burnet, Mme Fabienne Monteiro, Mme Laurence Létuvé, Mme Isabelle Chiron, M. Alexandre Maisons, M. Xavier Gence, M. Patrick Toutain, Mme Amélie Merel

Excusés : M. Geoffrey Osternaud (pouvoir à Mme Laurence Létuvé), M. Quentin Alleaume (pouvoir à Mme Nathalie Massot) ;

Secrétaire de séance : M Xavier Gence

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil précédente

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Election des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales ;

M. le Maire : les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2026. Pour cela, nous devons nommer des délégués pour voter lors de ces élections. En fonction de son nombre d'habitants (moins de 1 000), la commune de Maillebois doit désigner trois délégués et trois suppléants.

Six personnes se sont proposées.

M le maire ouvre les élections.

Elus délégués :

Patrick TOUTAIN	15 voix
Xavier- Stéphane GENCE	15 voix
Philippe MERLET	15 voix

Elus Suppléants :

Laurence LETUVE	15 voix
Alexandre MAISONS	15 voix
Geoffrey OSTERNAUD	15 voix

Bail emphytéotique du pylône de Blévy ;

M. le Maire : à la suite de notre dernier conseil, j'ai repris contact avec la société CELLNEX, pour les informer de notre souhait de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour un prix de 8 000 €.

La réponse a été de 6 800 €. La proposition semble un peu faible, aussi j'ai échangé avec notre intermédiaire pour transiger à une somme de 7 000 €. A ce jour il n'y a pas eu de réponse de sa direction.

Aussi je souhaite avoir votre avis sur la somme à demander.

En réponse aux questions des conseillers, il est précisé que le bail actuel pour la mise à disposition du terrain s'achève en 2031. Un risque existe donc que le pylône soit démonté faisant perdre l'avantage de la couverture téléphonique. A l'issue du bail ou de l'emphytéose, le bénéficiaire doit remettre le terrain en l'état initial.

Vote : le conseil vote à l'unanimité pour un montant de 7 000€ pour le bail emphytéotique.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

M. le Maire : conformément aux dispositions de l'article L.1609 -C du code général des impôts, il est nécessaire de renouveler les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération du pays de Dreux.

La CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'EPCI, afin de permettre la détermination ou l'actualisation des attributions de compensation dans des conditions de transparence et d'équité financière.

Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Je me propose comme titulaire, qui souhaite être suppléant ? Mme Massot se propose.

Vote du conseil : Titulaire : Philippe Merlet (maire)
Suppléante : Nathalie Massot (conseillère)

Informations de M. le Maire

Remplacement d'un agent en arrêt maladie

M. le Maire : nous avons reçu les candidats dans le cadre du remplacement de l'agent actuellement en arrêt de travail. La sélection est en cours.

Intervention et présentation d'un projet agrivoltaïque au hameau de Feuilleuse

M. le Maire : nous avons reçu un mail nous informant que les industriels et les agriculteurs ne seraient pas disponibles le 23 juin pour le prochain conseil.

Ils se proposent de venir en septembre lors d'un conseil pour présenter leur projet.

Travaux restaurant scolaire

M. le Maire : nous avons reçu l'ensemble des documents pour mettre en ligne l'appel d'offres.

La date de réponse définie par l'architecte est le 12 juillet 2026.

La date de début des travaux prévue par l'architecte est le 7 septembre 2026.

Le 13 juillet, l'architecte récupérera les différents dossiers pour les analyser.

Chantiers sur le réseau d'assainissement de la commune

M. le Maire : le 4 juin nous avons eu une réunion avec les services de l'agglomération et la CADEN pour les différents travaux sur notre réseau communal d'assainissement.

- Dampierre : Intervention prévue rue des Acacias et rue des Forges. La circulation sera perturbée en raison des tranchées.
- Maillebois : Remise en état du lagunage, intervention sur les bâches et curage.
- Blévy : Chantier de la STEP. La station existante est obsolète. Elle sera remplacée par une roseraie implantée à proximité de la route de Dreux.

La rue du Moulin du Pré pose des soucis dans son infrastructure pour les travaux.

Des études sont toujours en cours, mais dans toutes les options de traitement de cette rue, il y aura des perturbations pour les riverains. Une réunion publique sera définie dans les prochains jours.

Sur la totalité des habitations en assainissement Non Collectif, un contrôle des installations est prévu par les services de l'agglo pour vérifier les conformités ou les travaux à envisager. Ce contrôle sera payant. Des modalités de règlements peuvent être mises en place.

Je demande aux habitants de réserver un bon accueil à ces agents. Ils ne font que leur travail et peuvent prodiguer des conseils. Il est rappelé qu'un refus du contrôle expose à des amendes importantes.

Animations :

M. le Maire : le 27 mai, a eu lieu dans l'église de Dampierre sur Blévy un concert – conférence sur l'œuvre de Verdi.

L'assistance était peu nombreuse mais la qualité de la prestation a été très appréciée.

Le 21 juin, la fête de la musique est programmée à l'école de Blévy à partir de 17h.

Extension du parc photovoltaïque Crucey 2

M. le Maire : M. Lavigne responsable du projet pour EDF-ER, nous a informés que les services de l'environnement avaient donné leur aval au projet.

Reste à définir le point de raccordement. Thimert ne serait peut-être plus le point d'accès.

EDF-ER doit définir l'acheteur, soit un industriel, soit la commission de régulation.

Entretien des espaces verts et accotements :

M. le Maire : les employés travaillent sur les espaces verts et le nettoyage des rues. Cela est réalisé village par village. Certains habitants peuvent se sentir abandonnés dans certains cas, mais les conditions météorologiques ne facilitent pas les travaux. Le nécessaire sera fait dans toute la commune.

Tour de table :

M. Gence souhaite attirer l'attention sur les risques induits par la hauteur de la végétation le long de la D20 entre Maillebois et Dampierre. Les promeneurs sont ainsi obligés de marcher sur la chaussée et se trouvent en danger face à la circulation automobile. De plus, la présence fréquente de gibier surgissant des hautes herbes peut mettre en risque les automobilistes. Il souhaite qu'il soit demandé aux services du département d'intervenir pour faucher les bas-côtés.

M. Poezevara dit qu'il en est de même le long du mur du château de Maillebois.

M Merlet : les services de l'AD2I sont informés et traitent, mais il faut du temps.

M. Maisons complète l'information relative aux travaux d'assainissement en précisant que leur planification n'est pas encore définitive. Ceux de Dampierre devraient commencer en premier, puis ceux de Maillebois et enfin ceux de Blévy. Ces derniers, en raison de l'importance du projet ne se feront probablement pas avant 2028.

M. Delahaye rappelle la fréquence des débordements dans le centre de Blévy lors de violents orages. Il demande si lors des contrôles, les agents de l'agglo vérifient les raccordements des eaux pluviales des habitations raccordées au tout-à-l'égout.

M. Maisons répond qu'ils sont censés les vérifier.

M. Merlet souligne l'importance du maintien en bon état des infrastructures pour éviter les incidents.

M. Poezevara demande ce qu'il est prévu pour le repas des anciens.

M. Merlet répond que ce sera au second semestre.

M. Poezevara indique que la ventilation dans les classes de Blévy est insuffisante.

M. Merlet répond que pourtant le matériel nécessaire avait été acheté l'année dernière, mais qu'il a disparu. Il faudra prévoir quelque chose de plus conséquent. C'est un problème de budget.

M. Poezevara demande ce qu'il en est des subventions demandées par des associations; il a été relancé.

M. Merlet : les versements sont en cours pour les associations de la commune. Aucune subvention n'est donnée aux associations sportives ou autres hors commune. Nous n'avons pas le budget adapté.

A 21 h 10 Monsieur le Maire clos la séance.